

# COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS

Jeudi 16 décembre 2021

**PRESENTS** : BARREAU Didier, BERTAUD Martine, BOCHE Marylise, BODIN Michel, HURTAUD Luc, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, RABOTEAU Daniel, WACRENIER Manuel.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : AUGEREAU Patrick, LAMBERT Soizic, ROCA Annie

**EXCUSÉS SANS POUVOIR** : CHAMARD Jean-Claude, CHAMARD Véronique, RIOUX Yoan

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : WACRENIER Manuel.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

## ORDRE du JOUR

### 1. **LOGEMENT COMMUNAL** - Révision du loyer pour le logement « 25 rue des tilleuls »

**Monsieur Le Maire** fait part, aux membres présents, qu'il y a lieu de réviser le tarif de location du logement Rue des tilleuls, applicable à compter du 1er Janvier 2022.

📊 Loyer en 2021 : 586€

Suivant la variation de l'indice de référence INSEE (0.83%), une proposition de révision du loyer est présentée, le calcul du loyer révisé serait de 590.86 €, arrondi à 591€ (car le Trésor Public n'encaisse pas les centimes).

📊 Loyer en 2022 : 591€

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la variation de l'indice de référence INSEE et d'augmenter le loyer à 591€ en 2022.

**VOTE** : 12 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_51**

### 2. **SDEER** - Modification statuts

Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique

**Monsieur le Maire** rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

**Monsieur le Maire** donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :  
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

**VOTE : 12 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_52**

### **3. SITE ARCHEOLOGIQUE - Compte rendu 2021**

Support : Power point de présentation de la CDC

**Monsieur Le maire** présente le bilan 2021 concernant le site archéologique de Saint Saturnin du Bois.

Au cours de l'année 2021, sur 51 jours d'ouverture, 1444 visiteurs sont venus et ont pu profiter selon la période de différentes manifestations.

3 programmes en 2021 :

- **Scientifique** : fouilles du 28/06 au 16/07/2021. 15 bénévoles étudiants par semaine de fouilles ont participé. L'objectif était d'étudier le bâtiment résidentiel.
- **Médiation** : 12 manifestations culturelles dont 2 nationales et 2 européennes. Accueil des scolaires (267 élèves) et des enfants de l'Alsh de Saint Saturnin (15 enfants).
- **Valorisation** : Création d'un jardin éphémère, remblaiement et restauration du site.

### **4. Décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

Décision en date du 26 novembre 2021 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : rue de Thurigny à Saint Saturnin du Bois, cadastré E 44 pour une superficie totale de 132 m<sup>2</sup>.

Décision en date du 07 décembre 2021 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 15 rue de la prise à Saint Saturnin du Bois, cadastré E1761 pour une superficie totale de 262 m<sup>2</sup>.

### **5. Questions Diverses**

- **REZO POUCE** : Présentation des points de stationnements potentiels.
- **TZCLD** : Lien de la vidéo de présentation sur « l'heure civique » envoyé. Ce projet a été mis en place par l'association des voisins solidaires. Le but est de donner 1h/mois de son temps pour aider un voisin. Il y aura une présentation à la prochaine réunion.
- Le maire remercie les élus ayant participé aux décorations du village
- **PROCHAINES REUNIONS** :
  - REUNION DE TRAVAIL : le 13/01/2022 à 19h30
  - REUNION DE CONSEIL : le 20/01/2022 à 19h30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25**

**COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS**  
**Jeudi 16 DECEMBRE 2021**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BARREAU Didier	Maire	
BOCHE Marylise	1 <sup>er</sup> Adjoint	
MOUEIX Serge	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
JOUANNEAU Olivier	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
AUGEREAU Patrick	Conseiller Municipal	
BERTAUD Martine	Conseillère Municipale	
BODIN Michel	Conseiller Municipal	
CHAMARD Jean-Claude	Conseiller Municipal	
CHAMARD Véronique	Conseillère Municipale	
HURTAUD Luc	Conseiller Municipal	
LAMBERT Soizic	Conseillère Municipale	
RABOTEAU Daniel	Conseiller Municipal	
RIOUX Yoan	Conseiller Municipal	
ROCA Annie	Conseillère Municipale	
WACRENIER Manuel	Conseiller Municipal	